

Question présentée par le député :

M. Diego Esteban

Date de dépôt : 15 juin 2020

Question écrite

Statistiques d'infractions en fonction du mode de transport

Ce printemps 2020, un animal bien connu des Genevoises et des Genevois est sorti de son hibernation : la guerre des transports. Malgré le cessez-le-feu proposé en 2016 sous la forme de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), le conflit fait toujours rage.

Cette guerre comporte un large arsenal de lieux communs, dont un qui n'a à ma connaissance jamais fait l'objet d'une vérification statistique à Genève ou en Suisse¹ : « les cyclistes commettent bien plus d'infractions que les automobilistes / les motocyclistes / les piéton.ne.s ». C'est sur ce point que j'adresse la question suivante au Conseil d'Etat :

- ***Quel est le nombre d'infractions aux règles de circulation sur la voie publique (y compris les amendes d'ordre de droit cantonal) commises à Genève, en 2019 :***
 - *en fonction du moyen de transport (voiture, motorcycle, vélo, piéton.ne.s) ;*
 - *en fonction de l'avancement de la procédure (plaintes classées, procédures ouvertes, jugements) ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour sa réponse.

¹ Contrairement au Danemark : https://www.liberation.fr/planete/2019/07/04/les-cyclistes-commettent-beaucoup-moins-d-infractions-que-les-automobilistes_1733669